

La famille BOURBONNAISE



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER
19, rue de Villars - CS 50546 - 03005 MOULINS Cedex - Tél. 04 70 48 70 00 - Fax 04 70 48 70 01 - contact@udaf03.fr

P1

EDITO

P2

UDAF ACTUALITÉS

Don de soi, don d'organes :
messages de jeunes
Préparez-vous pour la Fête !
Université des Familles

P3

REPRÉSENTATION FAMILIALE

Siéger à la Caisse
d'Allocations Familiales
Se former pour bien
représenter les familles

P4/5

DOSSIER

Connaissez-vous bien l'UDAF ?

P6

VIE DES ASSOCIATIONS

Zoom sur l'APEAH
Les rendez-vous 2013
des associations familiales

P7

POLITIQUE FAMILIALE

L'UDAF de l'Allier se félicite
du "Non à la modulation
des allocations familiales"
du Haut Conseil à la Famille
Schéma Unique des Solidarités
Rencontre avec...

P8

INFOS PRATIQUES

Vous êtes parent d'un
étudiant (ou futur étudiant)
Pouvoir d'achat :
où en sont les français ?
Familles en Fête

Directrice de publication : Béatrice Vignaud
Comité de rédaction : Estelle Penay,
Dominique Baguet, Sandrine d'Arcangelo,
Jean-Claude Farsat, Yasmine Laib-Renard,
Marie-Polka Saint-Etienne
Conception et impression :
Sixième Sens - ISSN 099-1506

EDITORIAL

AMIS LECTEURS... BONJOUR !

**Vous avez entre les mains le numéro 100
d'une revue consacrée aux familles, revue
qui ne fait pas son âge.**

Créée dans les années 60 par des militants
familiaux et pour les familles de l'Allier, elle
a fait l'objet - au cours de sa longue histoire -
de plusieurs liftings... et du redémarrage de
la numérotation.

Ce numéro 100 nous a semblé le moment idéal
pour relooker cette parution, dont les princi-
pales nouveautés sont au nombre de trois :

- passage d'une revue bicolore à la quadrichromie pour la rendre plus attrayante ;
- diffusion gratuite à tous les adhérents des associations familiales qui composent l'UDAF ;
- volonté de mettre en avant ce que l'UDAF et les associations familiales font au quotidien pour l'ensemble des familles de notre département, qu'elles adhèrent ou non à une association familiale.

Nous espérons que cette nouvelle maquette
saura vous séduire et vous permettra de mieux
connaître l'UDAF.



Mais l'UDAF, ce n'est pas uniquement une
association chargée de défendre les familles,
de les représenter auprès des pouvoirs publics
et de gérer des services. C'est aussi une volonté
de "faire ensemble". Et dans une conjoncture
économique plutôt morose, nous avons voulu
organiser un évènement festif gratuit au cours
duquel petits et grands trouveront leur compte.
C'est la raison pour laquelle nous vous donnons
rendez-vous à MEILLARD le 30 juin prochain
pour faire la fête avec nous. Vous voulez en
savoir plus ? Regardez donc en pages intérieures
le programme de "Familles en Fête".

► Béatrice VIGNAUD
Présidente de l'UDAF 03



RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ DE
l'UDAF 03 sur
www.udaf03.org

Avis important aux responsables d'associations

Nous rappelons à toutes nos associations adhérentes qu'elles peuvent nous communiquer l'agenda de leurs manifestations afin que nous en fassions écho au sein de notre rubrique "Vie des associations". Pour les manifestations qui se dérouleront fin 2013 et début 2014, merci de nous adresser vos dates avant le 5 octobre prochain afin qu'elles paraissent dans notre N° 101.

UDAF actualités

Don de soi, don d'organes : messages de jeunes

Chaque année, l'UDAF réunit un groupe de jeunes lycéens et les invite à la réflexion. Car porter la voix des familles, c'est aussi prendre en compte les préoccupations des jeunes. Ce rendez-vous, c'est la Rencontre en Économie Sociale et Familiale.

à l'Unité de Coordination de Prélèvements d'Organes et de Tissus du Centre Hospitalier Moulins-Yzeure, les ont informés sur tous les aspects liés à cette thématique délicate mais dont il faut pourtant parler : quels organes/tissus peut-on donner ? Comment faire connaître sa position sur le don ? etc.

À l'issue de cette journée, très appréciée des jeunes, un stylo, fabriqué en 1.500 exemplaires, a été réalisé. Ce stylo reprend les éléments les plus forts que les jeunes ont souhaité diffuser autour d'eux. « Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit ! » tel est le message qu'ils retiendront de cette journée.

Sauver des vies !

Huit établissements (publics et privés) du département ont répondu positivement à l'invitation de notre Union. La journée s'est déroulée le 21 mars dernier et c'est le Lycée Geneviève Vincent de Commentry qui a accueilli les participants. Les 27 élèves présents avaient pour mission de réfléchir à la rédaction d'un message sur le don d'organes. Pour les aider dans leur travail, Valérie GERMAIN et Carine RAFFESTIN, infirmières



Préparez-vous pour la Fête !

Réunir les familles de l'Allier lors d'une journée placée sous le signe de la fête, c'est le pari lancé par l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier à l'occasion de la première édition de « Familles en Fête » qui aura lieu le dimanche 30 juin prochain.

Une grande journée festive

L'UDAF de l'Allier souhaite mobiliser toutes les familles en 2013. Quoi de mieux pour cela que de les réunir lors d'une grande journée festive où elles pourront à la fois se divertir et s'informer ? La première édition de « Familles en Fête », qui aura lieu le dimanche 30 juin 2013 au Centre d'Élevage

de l'Allier de Meillard, au cœur de notre beau département, a ce double objectif. De nombreuses activités, pour les petits comme les grands, seront au programme de cette journée. Du festif à la prévention, il y en aura pour tous les goûts ! Retrouvez l'intégralité du programme et les informations pratiques à la fin de ce journal.

Toutes les activités proposées au cours de cette journée seront totalement gratuites. Pour les familles qui le souhaitent, un transport (gratuit !) en bus sera mis en place au départ de Moulins, Montluçon et Vichy pour permettre à toutes les familles de participer à ce rendez-vous.

Alors rendez-vous le 30 juin !!!



Enfant : peut-on construire son histoire personnelle sans histoire familiale ?

Tel était le thème retenu par le Conseil d'Administration de l'UDAF pour sa 4^e session de l'Université des Familles, le 22 mai dernier à Moulins. L'aboutissement d'une réflexion

Université des Familles

débutée plusieurs mois auparavant, notamment lors d'entretiens avec des « témoins » dont l'enfance a été marquée par une naissance sous X, une adoption ou la perte d'un parent. Jean-Philippe PIERRON, Doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et le Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, Psychiatre et Psychanalyste, sont venus clore ce travail autour d'une thématique complexe. Parmi leurs réflexions, ressort le fait que le lien biologique n'est ni l'élément unique ni l'élément principal à prendre en compte pour apprécier la qualité du lien qui unit les personnes dans

une famille. Une famille se construit autour de trois piliers : biologique (lien du sang), juridique (règles qui régissent la famille) et psychique (sentiment d'être père ou mère). Cette soirée a réuni une soixantaine de personnes présentes dans la salle mais aussi 224 internautes qui ont pu suivre la conférence en direct derrière leur écran.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette conférence sur le site de l'UNAF www.unaf.fr, rubrique « Université des Familles ».

Représentation familiale

Siéger à la Caisse d'Allocations Familiales



À chaque parution de la « Famille Bourbonnaise », nous vous présenterons désormais le rôle des Représentants Familiaux désignés dans les différentes instances au sein desquelles siège l'UDAF de l'Allier. Pour débiter cette nouvelle rubrique, il nous semblait important de parler d'une structure que les familles connaissent bien : la Caisse d'Allocations Familiales.

Parmi les instances au sein desquelles les familles sont représentées par l'UDAF, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est sans nul doute celle dont les missions et le lien avec les familles sont les plus connus. Et pourtant, le rôle de représentant des familles au sein de cette structure est certainement bien loin de ce à quoi vous pouvez penser. Les CAF sont connues pour l'ensemble des prestations familiales qu'elles proposent (Allocations Logement, Allocation de Rentrée Scolaire, etc.) Mais, le rôle d'une CAF n'est pas uniquement de verser des prestations. Dans chaque département, cette institution propose d'autres aides et met en œuvre des services à destination des familles dans le cadre de sa politique d'action sociale du département.

Huit administratrices de notre Union ont été désignées pour siéger à la CAF de l'Allier, quatre en qualité de titulaires, quatre en qualité de suppléantes. Leur mandat actuel, d'une durée de 5 ans, prendra fin en 2016. Ces administratrices y ont pour rôle de représenter les familles de l'Allier. Autour d'elles, siègent des représentants des syndicats de salariés, des personnes qualifiées désignées par le Préfet, ainsi que des représentants des organisations d'employeurs.

Quelles sont les aides et services pour lesquels ces représentantes œuvrent ?

Siéger au Conseil d'Administration de la CAF, c'est connaître et appliquer les

orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) des CAF et le projet d'intervention sociale. Toutes les décisions prises au sein de cette instance doivent l'être au bénéfice des familles. Les aides proposées doivent leur être adaptées. La CAF attribue des aides financières individuelles mais aussi collectives pour des projets divers : modes de garde, vacances, logement, etc. La CAF, et donc les membres qui composent son Conseil d'Administration, ont la compétence pour délivrer les agréments qui régissent l'ouverture d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ou d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Les représentantes désignées par l'UDAF, grâce à leur appartenance à des associations familiales, apportent leur regard et leur vision du terrain. Pour chaque sujet abordé, elles tiennent compte de ce que cela induit dans l'organisation des familles. Accompagner une collectivité dans l'ouverture d'une structure, c'est aussi indirectement aider et accompagner des familles.

Chaque représentante désignée par l'UDAF représente le Conseil d'Administration de la CAF dans des instances représentatives spécifiques : commission d'attribution du FSL (Fond Solidarité Logement), Fonds d'Aide aux Jeunes, CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), crèches collectives, Offices Publics de l'Habitat (OPH), etc. Quelle que soit la commission, le rôle de la représentante est de vérifier que chaque décision soit prise dans l'intérêt des familles conformément aux objectifs et au règlement intérieur de la CAF. Siéger au sein d'une CAF implique de participer à de nombreuses réunions et demande un investissement important.

Le bon équilibre

Après avoir interrogé plusieurs des représentantes désignées par l'UDAF siégeant à la CAF

de l'Allier, il ressort, de manière unanime, qu'il existe une bonne coordination entre les membres qui composent le Conseil d'Administration de cet organisme. Il règne un bon équilibre entre les différentes représentations, familiales, patronales et syndicales. L'UDAF y a réellement sa place et le sentiment d'y être entendue. Et si l'UDAF y est entendue, gageons que ce sont indirectement les familles qui le sont aussi. Et c'est là le point important : que toutes les décisions prises le soient au profit de l'ensemble des familles de l'Allier !

Le mot du Président de la CAF

Nous avons souhaité interroger Monsieur Jean-Pierre HURTAUD, Président de la CAF de l'Allier, pour connaître son point de vue sur le rôle des Représentants Familiaux désignés par l'UDAF au sein de cette instance. Il ressort de cet entretien que l'UDAF apporte au Conseil d'Administration de la CAF une vision de la famille dans sa globalité, qui vient en complément de la technicité de la CAF. Les représentants familiaux apportent leur expérience, leur vécu, sur des situations et problématiques familiales extérieures aux missions de la CAF (justice, santé...) qu'elles connaissent pour l'ensemble des familles du département en incluant donc les familles allocataires. Cette approche et cette connaissance différentes de la famille sont, selon lui, un atout. Le savoir et les compétences de chacun font la force du Conseil d'Administration de la CAF.



Se former... pour bien représenter les familles

Lorsque l'UDAF désigne un militant familial pour représenter les familles au sein d'une instance, elle se doit de lui fournir les éléments nécessaires pour qu'il se sente à l'aise dans l'exercice de cette mission qui lui est confiée. C'est en ce sens que notre Union propose à ces militants de participer à des formations locales ou délocalisées.

Le 23 mars dernier, 8 militants familiaux et 2 salariés de l'Institution Familiale ont ainsi pu suivre une journée de formation sur le thème « Être représentant familial ». Ont pu y être abordés les fondements historiques et culturels de la représentation des familles, mais aussi les spécificités du positionnement de représentant ainsi que les outils mis à sa disposition.

Dossier

Connaissez-vous bien l'UDAF ?

Militant familial, adhérent d'une association, professionnel du champ social et/ou familial... Vous recevez ce journal parce que vous avez un lien avec l'UDAF. Mais connaissez-vous notre Union Départementale, ses missions, ses services, son fonctionnement ? Le premier dossier de la nouvelle version de la « Famille Bourbonnaise » va vous permettre de la découvrir.

L'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales, a été créée en 1945, juste après la guerre. La nécessité de reconstruction et de repeuplement pousse alors le Gouvernement à créer une structure rassemblant toutes les familles, une sorte d'interlocuteur unique pour les pouvoirs publics dans leur action en faveur d'une politique familiale : l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), et dans chaque département une UDAF, constituée en association selon la loi de 1901. Depuis plus de 60 ans, elle

mène son action en suivant les quatre missions légales (articles L.211-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille) qui lui ont été confiées :

- **Donner notre avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer toutes mesures et actions conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.**
- **Représenter officiellement toutes les familles françaises et étrangères du département et notamment désigner ou proposer les délégués aux conseils, organismes et assemblées institués par l'État, le Département, les Communes.**
- **Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir nous confier la charge.**
- **Exercer devant les juridictions compétentes l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.**

UN RÉSEAU DE MILITANTS FAMILIAUX :

- 42 associations familiales adhérentes regroupant près de 3.000 familles
- un Conseil d'Administration composé de 26 membres, tous adhérents d'une association familiale.

LE RÔLE DU CONSEIL EST MULTIPLE :

- désigner les représentants familiaux ;
- se saisir de sujets pouvant concerner les familles de l'Allier pour s'en faire l'écho auprès des pouvoirs publics (par

exemple le débat sur la RCEA ou la ligne TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon) ;

- suivre la vie et le fonctionnement des services de l'UDAF ;
- mettre en place des commissions et des groupes de travail spécifiques.

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

Le rôle des représentants désignés par l'UDAF est particulièrement important puisqu'ils ont à faire entendre la voix de l'ensemble des familles et à valoriser les intérêts familiaux

qui sont sa référence et son objectif.

L'UDAF exerce ce rôle de représentation grâce à une trentaine de militants familiaux qui siègent au sein de plus de 70 instances départementales et régionales œuvrant dans les domaines du logement, de la santé, etc. mais aussi dans les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) où siègent 289 Délégués Familiaux désignés par l'UDAF. Au fil de nos parutions, nous vous présenterons ces différentes instances (voir article CAF en page 3)

Des actions ponctuelles

Pour défendre les familles et les représenter, l'UDAF a besoin de les connaître. Mais elle a aussi pour mission de les informer. Des actions ponctuelles sont organisées en ce sens.

Pour connaître les familles tout d'abord, l'UDAF de l'Allier participe au réseau de l'Observatoire Régional des Familles avec les autres UDAF de la Région Auvergne. Des enquêtes sont menées tous les deux ans auprès des familles Auvergnates pour connaître leur ressenti sur des sujets qui les concernent (pouvoir d'achat, logement, santé, etc.) Ces enquêtes permettent notamment d'interpeller les pouvoirs publics sur les besoins et les attentes des familles de l'Allier, en particulier par le biais des représentations assurées.

Le rôle de l'UDAF est aussi d'informer les familles, sur leurs droits, leurs obligations mais aussi sur des sujets d'actualité. C'est

pour cela que « La Famille Bourbonnaise » existe. C'est aussi dans ce but que sont organisées tous les deux ans des sessions de l'Université des Familles, conférences ouvertes à tous et traitant de thèmes familiaux. L'UDAF a aussi à cœur

d'associer les jeunes à ses actions. Chaque année, une Rencontre en Économie Sociale



et Familiale réunit une trentaine de jeunes issus de plusieurs établissements publics ou privés du département, pour une journée d'information mais aussi de réflexion

sur un thème qui les concerne. À l'issue de cette journée, le travail des jeunes est retranscrit et diffusé grâce à un outil de communication qui peut prendre des formes diverses : affiche, carte postale, stylo, etc. (voir en page 2)

L'UDAF en quelques chiffres

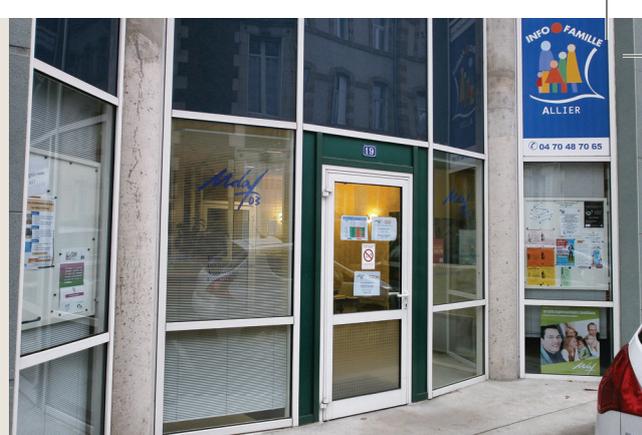
- 42 associations familiales
- près de 3000 familles
- 26 administrateurs
- 70 représentations familiales
- 72 salariés
- un budget global de plus de 3,5 millions d'euros dont 200 000 euros consacrés à l'action familiale

Des services à destination des familles

Le service de l'Institution Familiale

L'ensemble des missions relève des bénévoles militants familiaux. Au quotidien, c'est le service de l'Institution Familiale (constitué de 4 salariés) qui coordonne ces missions et leur vient en aide :

- suivi et secrétariat des représentations ;
- formation des bénévoles, notamment avec l'appui de l'UNAF qui propose des formations adaptées aux militants familiaux ;
- relations avec les Associations Familiales et soutien aux actions qu'elles désirent conduire ;
- suivi du Conseil d'Administration et des commissions ;
- organisation de toutes les actions ponctuelles.



La protection juridique des majeurs

L'UDAF accompagne - sur mandat judiciaire - des familles ou personnes dont les difficultés ont une origine budgétaire et/ou sociale.

L'ACTIVITÉ EST RÉPARTIE EN DEUX PÔLES :

- Pôle « Mesures de Protection » : Le Pôle exerce des mesures de sauvegarde de justice, des curatelles et des mesures de tutelles qui lui sont confiées par les différents juges des tutelles du département. Au 31 décembre 2012, ce service exerçait 1.159 mesures (tutelles, curatelles, curatelles simples, sauvegardes de justice, mandats ad hoc).
- Pôle « Mesures d'Accompagnement » : dans ce pôle sont gérées des mesures judiciaires à visée éducative : la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), prononcée par le Juge des Enfants et la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) prononcée par le Juge des Tutelles. Au 31 décembre 2012, ce Pôle exerçait 166 MJAGBF et 85 MAJ.

Ces services sont depuis peu les premiers à avoir été certifiés qualité dans la région Auvergne.



Le Point Info Famille

Son rôle : informer et orienter les familles sur toutes les questions de la vie quotidienne (droit, consommation, logement, etc.). Vous avez une difficulté budgétaire, vous recherchez un dispositif d'aide, vous voulez connaître vos droits... et vous ne savez pas où vous adresser. **Le Point Info Famille vous informe gratuitement.**

Vous pouvez contacter ce service par téléphone (04 70 48 70 65) ou par mail (pif03@udaf03.fr).

Vous pouvez aussi consulter le site www.infofamille03.org qui donne de nombreuses informations sur des thématiques diverses : naissance d'un enfant, emploi, problèmes de voisinage, etc.

Le Service d'Information et de Soutien au Tuteurs Familiaux

Vous avez été désigné tuteur ou curateur d'un de vos proches (ou allez prochainement l'être). Gérer une mesure de protection est une mission qui n'est pas innée. Pour vous aider dans vos démarches, l'UDAF de l'Allier met à votre disposition ses compétences dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Le service répond à vos questions lors d'une permanence téléphonique chaque lundi de 9h à 12h (04 70 30 42 44) mais aussi par mail (tuteursfamiliaux@udaf03.fr). Des réunions d'informations thématiques (gestion du patrimoine, relations avec les juges, aide sociale, etc.) sont organisées plusieurs fois par an pour vous informer et vous permettre de rencontrer des professionnels.

La Médaille d'Honneur de la Famille

Cette distinction a été créée pour honorer les mères et pères de familles qui « par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales ». Elle rend hommage à leur mérite et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Selon le nombre d'enfants élevés, sera attribuée la Médaille de Bronze (4 ou 5 enfants), d'Argent (6 ou 7 enfants) ou d'Or (8 enfants et plus).

Pour connaître les critères d'attribution, obtenir et déposer un dossier, vous pouvez contacter le 04 70 48 70 62/63.

Évaluation et Médiation Locative

- Convention passée avec l'organisme de logement social France Loire depuis 2009.
- Mission confiée à l'UDAF de l'Allier : conduire une enquête d'évaluation auprès de locataires ayant contracté une dette de loyer ou auprès de personnes en demande d'attribution d'un logement, et si nécessaire engager une médiation avec eux.



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER
19 rue de Villars - CS 50 546 - 03005 MOULINS Cedex
Accueil du public lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h45 et de 13h50 à 16h30, mercredi et vendredi de 9h à 11h45
Tél. : 04 70 48 70 00 - Fax : 04 70 48 70 01 - Mail : contact@udaf03.fr - www.udaf03.org

Vie des associations

Zoom sur... l'APEAH*



Au début des années 60, 17 familles de la région montluçonnaise cherchent à apporter une réponse au problème de la scolarisation de leurs enfants en situation de handicap. L'idée de se regrouper et de créer une association de parents bénévoles est en train de naître et le 30 juillet 1963 les statuts de l'association sont officiellement déposés à la Préfecture de l'Allier. Une classe de perfectionnement, dans le cadre de l'Éducation Nationale, voit le jour et constitue un projet hors norme pour l'époque.

L'association se donne ensuite pour mission de créer et gérer des établissements dans le bassin de Montluçon, pour accueillir, accompagner et protéger les personnes en situation de handicap mental et psychique. L'Institut Médico-Éducatif (IME) « Le Rocher Fleuri » est créé en 1966 et accueille des enfants handicapés jusqu'à l'âge de 20 ans.

Au fil des ans, plusieurs établissements sont construits pour apporter une réponse à l'accueil et à l'accompagnement de personnes en situation de handicap quel que soit leur âge, ce qui implique, pour une gestion saine et rigoureuse, la création d'une direction généralisée, à laquelle sont rattachés notamment les services administratif, comptable et entretien. Dans un deuxième temps, pour tenir compte des spécificités des personnes accueillies, l'association décide de compléter son organisation par la création de 4 pôles d'activités :

Pôle Education – Enfance

- **IME « Le Rocher Fleuri »** : 80 places pour enfants de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde ;
- **SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile) « Jules Ferry »** : 66 places pour enfants de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, motrice ou auditive.

Pôle Insertion Socio-Professionnelle

- **ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) « Rive Gauche »** (activités de métallerie, menuiserie, conditionnement, services,...) : 106 places pour personnes de 18 à 60 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne ;
- **ESAT « Les Écluses »** (activités espaces verts, horticulture, recyclage) : 110 places pour personnes de 18 à 60 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne ;
- **Restaurant « Les Écluses »** : cet atelier décentralisé de l'ESAT Rive Gauche emploie

15 personnes handicapées qui préparent les repas des établissements de l'APEAH en liaison froide ainsi que les repas de midi dans son self-service accueillant la clientèle particulière pour une capacité de 150 personnes ;

- **Entreprise Adaptée « APM » (Atelier Protégé Montluçonnais)** : 50 personnes en situation de handicap travaillent dans cette entreprise agréée ISO 9001, permettant une reconnaissance sociale et professionnelle, ainsi qu'une formation adaptée et une valorisation des compétences.

Pôle Soutien à l'Autonomie

- **Foyer Occupationnel « L'Etoile »** : 49 places pour personnes handicapées mentales de plus de 20 ans ; prise en charge reposant sur le maintien et le développement de l'autonomie ;
- **Foyer Occupationnel « Les Grillons »** : 42 places pour personnes handicapées mentales de plus de 20 ans ; prise en charge reposant sur le maintien et le développement de l'autonomie. Ce foyer a été intégré à l'APEAH en 2010 à la demande du Conseil Général de l'Allier. Une réflexion est en cours sur la restructuration de ce foyer compte tenu qu'un nombre important de résidents relèvent plus d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) que d'un foyer occupationnel. Le mieux-être des résidents est la principale priorité.
- **Foyer d'Accueil Médicalisé « L'Églantine »** : 36 places pour personnes handicapées mentales en hébergement permanent (incluant les personnes avec Troubles Envahissants du Développement) et 6 places en hébergement temporaire ;
- **Service d'Activités de Jour « Aline Gaudet »** : 26 places pour personnes handicapées ne pouvant pas ou plus exercer une activité en ESAT, mais dont le soutien des acquis entretient l'autonomie.

Pôle Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** : en relation avec les établissements de travail protégé, les services tutélaires, les services administratifs et juridiques, le service d'accompagnement assure l'aide et le soutien auprès des personnes handicapées mentales, vivants seules, en couple, avec ou sans enfants ;
- **Service de l'Accueil Familial** : accompagnement dans le cadre des « accueillants familiaux », des personnes accueillies en situation de handicap et des accueillants familiaux en activité ou ayant déposé un dossier d'agrément ;
- **SAJ-ESAT** : Service créé pour prévenir les conséquences de l'usure professionnelle d'une vingtaine d'ouvriers handicapés des

ESAT, en proposant une cessation progressive d'activités ;

- **Foyer Résidence « Les Caravelles »** : cet établissement ouvert toute l'année accueille des résidents travaillant dans les ESAT, pour une capacité d'accueil agréée de 34 places.

L'APEAH accueille actuellement dans ces différents établissements et services 700 enfants et adultes en situation de handicap mental ou psychique, encadrés par 360 salariés. Forte de cette structure d'accueil importante et en collaboration avec ses différents partenaires, l'APEAH œuvre en permanence pour apporter des réponses à l'hébergement, l'accompagnement et la protection des enfants et adultes handicapés, ainsi que de leurs familles.

APEAH
35 rue du Docteur Roux - BP 1225
03104 MONTLUCON Cedex
Tél : 04 70 02 24 24
Fax : 04 70 05 60 00
Mail : apeah@apeah.org
Site Internet : www.apeah.org

*Association de Parents d'Enfants et d'Adultes Handicapés

Les rendez-vous 2013 des associations familiales

Jumeaux et Plus :

- 25 août : journée d'échanges des familles de multiples ;
- 14 septembre : bourse aux vêtements et matériel de puériculture à Montluçon

Ces manifestations sont ouvertes aux seuls adhérents de l'association. Pour plus de renseignements, merci de contacter le 04 70 07 08 01 ou 04 70 03 95 12 ou d'adresser un mail à l'adresse jumeauxetplus03@voila.fr

APEAH 03 :

- 50^e anniversaire de l'association du 7 au 12 octobre. Renseignements au 04 70 02 24 24.

AFICA (Association Familiale Intercommunale et Club des Aînés d'Aubigny, Couzon, Limoise et St Léopardin d'Augy) :

- 3 août : journée champêtre ;
- 6 octobre : choucroute à St Léopardin d'Augy ;
- 3 novembre : théâtre à Couzon ;
- 4 novembre : activité cuisine à St Léopardin d'Augy.

Pour plus de renseignements, merci de contacter le 04 70 66 23 37 ou le 04 70 44 15 74.

Politique familiale

L'UDAF de l'Allier se félicite du "Non à la modulation des allocations familiales" du Haut Conseil à la Famille

Bertrand Fragonard avait été chargé par le Premier Ministre de rédiger un rapport afin de « réduire le déficit de la branche famille », puis de le soumettre pour avis au Haut Conseil de la Famille (HCF). Après avoir contribué au débat dans cette instance, l'UNAF explique pourquoi elle est, comme la majorité des membres du HCF et l'UDAF de l'Allier, opposée aux constats du rapport et à sa principale mesure : la modulation des allocations familiales.

1) Le déficit de la branche Famille est artificiel

L'objectif de rééquilibrer les comptes de la branche famille à l'horizon 2016 est contesté par la plupart des membres du HCF. Actuellement déséquilibrée par des dépenses d'autres branches, la branche famille reviendra à l'équilibre à partir de 2019. Il n'y a donc pas lieu de forcer ce retour à l'équilibre surtout dans un contexte de crise économique qui pèse déjà fortement sur la consommation des familles et donc sur la croissance.

> Pour l'UDAF de l'Allier, il serait donc injuste que seules les familles avec charges d'enfants soient mises à contribution pour renflouer un prétendu déficit.

2) Moduler les allocations, c'est mettre fin à leur universalité

L'UNAF et l'UDAF de l'Allier relèvent avec satisfaction qu'une modulation des

allocations en fonction des revenus a été rejetée par la majorité des membres du HCF :

- L'universalité signifie qu'à situation identique (charge d'enfant, maladie...), on a des droits identiques. Avec une modulation, les familles, à nombre d'enfants égal, ne toucheraient pas la même allocation. Ce serait donc bien une rupture du principe d'universalité qui fonde l'ensemble de notre système de protection sociale.

- Les allocations familiales ne compensent que partiellement la charge d'enfant. Réduire drastiquement leur montant les rendrait insignifiantes. L'étape suivante pourrait conduire à la suppression des allocations pour plusieurs catégories de familles.

- Cette modulation serait complexe et alourdirait le travail des CAF déjà surchargées. Elle serait donc contraire au « choc de simplification » annoncée par le Président de la République.

3) La politique familiale est efficace

Rempart contre la crise, la politique familiale est enviée par nos voisins Européens car elle parvient à concilier démographie, fort taux d'activité des femmes et compensation de la charge d'enfant.

> Alors que la politique familiale a fait la preuve de son efficacité et que la branche famille reviendra mécaniquement à l'équilibre dans les prochaines années : porter atteinte aux raisons de son succès serait un contresens historique.

La politique familiale est une politique d'investissement réussie. La réduction des déficits doit porter sur les politiques qui ne fonctionnent pas. Elle doit faire appel à la solidarité de tous, et en aucun cas cibler les familles avec enfants.

**La politique familiale est l'avenir de la France :
ARRÊTONS DE TAPER
SUR LES FAMILLES !**

Rencontre avec...

Béatrice VIGNAUD, Présidente de l'UDAF, et Patrick RANDOUYER, Directeur, ont été reçus, le 17 avril dernier, par deux Vice-Présidents du Conseil Général de l'Allier. Cet entretien avec Mme LACARIN, Vice-Présidente chargée des Solidarités, des Populations et des Territoires, et M. PERRIN, Vice-Président chargé de l'Insertion, des Économies Solidaires, de l'Habitat et du Logement, a permis de faire un tour d'horizon des préoccupations familiales actuelles. Ces rencontres régulières avec les pouvoirs publics offrent à l'UDAF la possibilité d'évoquer l'actualité de ses services mais aussi d'aborder les sujets de politique familiale qui influent sur le quotidien des habitants de l'Allier.

Schéma Unique des Solidarités

L'UDAF, dans le cadre notamment des Représentations Familiales, est sollicitée par les pouvoirs publics départementaux pour participer à des groupes de travail et de réflexion. Tel a été le cas pour le Schéma Unique des Solidarités porté par le Conseil Général.

Le Conseil Général de l'Allier vient d'adopter un Schéma Unique des Solidarités pour la période 2013-2017. Précédemment décliné en plusieurs schémas distincts, ce schéma

regroupe désormais les actions en faveur de la protection de l'enfance, de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées. Toute famille peut être confrontée au fil des années aux problématiques liées à l'âge et au parcours de vie. C'est ce qui a conduit le Conseil Général, dans un souci de cohérence, à n'élaborer qu'un seul document. L'Allier n'est que le second département à engager une procédure de ce type, particulièrement novatrice. L'UDAF a participé aux travaux de réflexion et aux nombreuses réunions qui

ont mené à la rédaction de ce schéma, que vous pouvez consulter sur le site www.allier.fr. Vous y retrouverez des données démographiques et socio-économiques relatives à notre département, mais aussi un panorama de l'offre en matière de services et de structures à destination des personnes concernées.



Infos pratiques la rubrique du Point Info Famille



Vous êtes parent d'un étudiant (ou futur étudiant)...



Le passage du lycée à l'enseignement supérieur entraîne un changement quant à la prise en charge de la protection sociale des jeunes. Afin de percevoir le ressenti des parents sur la santé de leurs jeunes et comprendre comment est véhiculée l'information sur ce thème, notamment

en termes de prise en charge des frais de santé, l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a mené en 2012 une enquête dont les résultats donnent une vision du parcours souvent complexe auquel sont confrontés parents et jeunes. L'objectif de cette synthèse d'étude est triple : délivrer un certain nombre d'informations, de conseils, visant à rendre plus compréhensible l'organisation de la protection sociale des étudiants, contribuer à une meilleur

identification des interlocuteurs pouvant intervenir en ce domaine et proposer des pistes d'améliorations afin de rendre plus efficace la protection sociale des étudiants.

Quelques exemplaires sont disponibles au Point Info Famille. N'hésitez pas à vous renseigner au 04 70 48 70 65. Vous pouvez aussi télécharger ce livret sur le site www.unaf.fr à la rubrique « Publications ».

Pouvoir d'achat : où en sont les français ?

L'UDAF de l'Allier reste vigilante quant à la question du pouvoir d'achat. Pour défendre au mieux les familles, il est indispensable de bien les connaître, et de connaître leurs difficultés au quotidien. Les quatre UDAF d'Auvergne ont d'ailleurs mené, en 2010, une enquête de l'Observatoire Régional des Familles sur ce thème.

La revue « 60 Millions de Consommateurs » vient de publier de nouveaux chiffres à ce sujet (enquête menée auprès de 1.300 personnes en février dernier). 58% des Français se préparent à consommer moins. 79% des sondés estiment que leur pouvoir d'achat a baissé depuis l'année passée. Les postes de dépenses les plus lourds pour les foyers sont les dépenses d'énergie,

la part consacrée à l'alimentation, les taxes et impôts et enfin l'automobile. Le niveau de revenus se ressent dans les réponses. Si, pour les foyers les plus aisés, la marge de manœuvre est plus importante, pour les autres foyers, les restrictions seront plus sévères.

77,2% des personnes interrogées estiment que leur pouvoir d'achat va encore baisser dans les 12 prochains mois. Comment faire face à cela ? Les Français vont essayer de consommer moins : faire attention aux gestes de la vie quotidienne (énergie, carburant, eau), sacrifier un peu plus les loisirs et les vacances. En ce qui concerne l'alimentation, les familles semblent avoir déjà réduit leurs dépenses au maximum. Reste la question des

dépenses de santé et c'est là l'un des points les plus inquiétants de l'enquête : dans les foyers les plus modestes, 1 personne sur 2 renonce à préserver sa santé car elle estime qu'elle n'en a pas les moyens. Il va donc falloir rester vigilant.

Retrouvez les résultats de cette enquête dans le n°482 (mai 2013) de « 60 Millions de Consommateurs »



Le coin des internautes

Un nouveau billet de 5 euros a été mis en circulation début mai. Sur le site www.nouveaux-billets-euro.eu, vous pourrez retrouver toutes ses caractéristiques, les différences avec les anciennes coupures de 5 euros mais aussi et surtout les dispositifs de sécurité qu'il présente.

Le Point Info famille vous informe et vous oriente sur tous les sujets de la vie quotidienne. N'hésitez pas à le contacter au 04 70 48 70 65 ou par mail pif03@udaf03.fr. Retrouvez-le aussi sur internet www.infofamille03.org



DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

- Structures gonflables (Baby-foot humain, Girafe, Circuit de Kart, Jeu de Joutes, Parcours aventure)
- Trampoline ascensionnel
- Échasses
- Tir à l'arc
- Paniers de baskets
- Jeu de dés « La Vache »
- Jeux en bois
- P'tites autos
- Loisirs créatifs
- Parcours fauteuil handicap
- Maquillage pour les enfants
- Caricaturiste
- Promenades en calèche
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Point Info Tourisme Allier

Fil rouge : 15 épreuves à réaliser en famille

UN PÔLE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Venez tester vos connaissances sur les dangers de la route :

- paires de lunettes
- simulateur temps de réaction/distance d'arrêt
- simulateur de conduite 2 roues
- voiture-tonneau
- quizz sécurité routière

GRATUIT

DES TEMPS FORTS

- A 14h et 16h : extrait de la comédie-musicale « GREASE » par l'ASCM (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)
- A 11h30, 15h et 17h : démonstration de danse-country par l'AFICA (Association Familiale Intercommunale et Club des Aînés)
Initiation à 11h30 et 15h30
- A 11h30 et 16h : ateliers-conférences « Massage bébé : un outil pour le lien » (en partenariat avec Enfance et Familles d'Adoption)
- 16h30 : tirage de la tombola

TRANSPORT EN BUS GRATUIT

- Départ de Montluçon (gare SNCF) à 8h30 (retour à 19h30)
 - Départ de Moulins (gare SNCF) à 9h25 (retour à 18h30)
 - Départ de Vichy (gare SNCF) à 9h00 (retour à 19h)
- Sur inscription (dans la limite des places disponibles) au 04 70 48 70 62

Pique-nique tiré du sac ou restauration à emporter (sandwiches, hot-dogs, frites, crêpes, glaces, boissons, barbes à papa, churros) Goûter offert aux enfants - Espace bébé (sieste, change) sous la responsabilité des parents